

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre le quatre avril, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Vincent GUILLON, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN (arrivée à 20h45), Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Bertrand SCHNEIDER, Aélyss CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Jean GUILBERT, Emmanuelle CERVEAU, Anne RIMBAUD, Alexandre MEHEUST, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Laure COTTIN a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Vincent GUILLON jusqu'à 20h45
Isabelle COQUELLE-RICQ a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Laurent SASSIER a donné pouvoir à Louis LE PIVAIN
Valérie MAIDON a donné pouvoir à Patrick OMHOVERE
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Jean GUILBERT
Flore HOFFMANN a donné pouvoir à Philippe GEVREY
Livier VENNIN a donné pouvoir à Jean BERNICOT
Arnaud LANSELLE a donné pouvoir à Emmanuelle CERVEAU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

DESIGNE comme secrétaire de séance : Gwénola TESTON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024 :

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2024.

1)APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET VILLE

Mr LEBRUN rappelle que traditionnellement, à cette période, le Conseil municipal aborde une série de délibérations sur les Finances. À commencer par l'approbation du Compte de Gestion, puis du Compte Administratif

Il donne la parole à Jean-Michel ISSAKIDIS pour la première délibération : le compte de gestion 2023. »

Mr ISSAKIDIS souligne que dans cette délibération, le Compte de Gestion est présent accompagné d'un document détaillé. L'objectif est de faire coïncider les deux approches parallèles du compte de gestion et du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il est constaté que les résultats de l'exercice 2023 figurant dans le compte de gestion établi par le Comptable public et ceux figurant dans le compte administratif 2023 de la Ville établi par le Maire sont concomitants et concordants et que la reprise des résultats 2023 est également conforme :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078037

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VERSAILLES

ETABLISSEMENT : VIROFLAY
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

31500 - VIROFLAY

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 152 307,60	28 814 370,00	51 966 677,60
Titres de recette émis (b)	19 536 632,49	30 326 922,26	49 863 554,75
Réductions de titres (c)		297 681,82	297 681,82
Recettes nettes (d = b - c)	19 536 632,49	30 029 240,44	49 565 872,93
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 152 307,60	28 814 370,00	51 966 677,60
Mandats émis (f)	6 678 318,24	25 773 728,30	32 452 046,54
Annulations de mandats (g)	130 788,67	549 905,91	680 694,58
Dépenses nettes (h = f - g)	6 547 529,57	25 223 822,39	31 771 351,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 989 102,92	4 805 418,05	17 794 520,97
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078037

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VERSAILLES

ETABLISSEMENT : VIROFLAY
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31500 - VIROFLAY

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	11 119 095,05		12 989 102,92		24 108 197,97
Fonctionnement	2 621 542,20	2 621 542,20	4 805 418,05		4 805 418,05
TOTAL I	13 740 637,25	2 621 542,20	17 794 520,97		28 913 616,02
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	13 740 637,25	2 621 542,20	17 794 520,97		28 913 616,02

Il est proposé au Conseil d'approuver sans observation ni réserve les résultats du compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2023.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aély CATTI, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Emmanuelle CERVEAU, Anne RIMBAUD, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST

Par 3 voix ABSTENTION : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

APPROUVE sans observation ni réserve les résultats du compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2023 présentés par le Comptable public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les comptes de gestion établis par le Comptable public.

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET VILLE

MR LEBRUN rappelle qu'il devra quitter la séance et laisser la Présidence à Vincent GUILLON, Premier adjointe, pour le vote de ce Compte Administratif.

Mr ISSAKIDIS introduit la délibération par une planche rappelant les dates charnières qui rythment l'exercice budgétaire tout au long de chaque année fiscale puis quelques définitions.

« En premier lieu, une section de fonctionnement sans grande surprise, puisque nous avons déjà présenté un pré Compte Administratif 2023 au moment du vote du budget 2024, le 7 mars dernier.

Depuis lors, beaucoup de nos hypothèses se sont confirmées. Pour rappel, le taux de réalisation représente le quotient entre ce qui est budgété et ce qui est exécuté. Ainsi, nos taux de fonctionnement sont proches de 100 %, puisque sur 2023, nos dépenses sont de l'ordre de 97 % et de 107 % en recettes de fonctionnement, dû notamment à l'encaissement de recettes exceptionnelles. En 2022, le taux de réalisation de nos dépenses était de 99 % et de 101 % pour les recettes de fonctionnement. Elles oscillent ainsi en permanence dans un intervalle variant entre 93 % au plus bas il y a plusieurs années et 99 % en 2022. En fonctionnement, nous notons assez rarement de grands dépassements.

Concernant le résultat de clôture que l'on retrouve en avant dernière ligne et qui reste le point d'atterrissage principal de ce budget de fonctionnement : on constate que nous avons planifié 2 356 k€ (colonne BP 2023, ligne verte) et que nous arrivons à 4 805 k€, soit une augmentation de 2 449 k€ (+104 %).

On nous fait tous les ans le reproche, soit de l'insincérité, soit de l'incompétence, soit un cocktail des deux. En réalité, cette différence de 2 449 000 € s'explique surtout par des recettes supérieures de 3 879 000 € par rapport au budget. La hausse de la fiscalité en 2023 mais aussi des recettes de cession (2 100 000 €) et des recettes exceptionnelles, dont le versement du filet de sécurité (577 000 €) et le rattrapage de recettes sur les années antérieures et des aides Covid de la part de la Caisse d'allocations familiales, expliquent ces recettes importantes encaissées en 2023 par la ville.

Dans le détail :

La section de fonctionnement : dépenses et recettes totales sur l'exercice :

Si l'on refait l'exercice à isopérimètre, nous voyons que pour les dépenses en 2023, le prévisionnel était de 23 794 000 € avec un atterrissage à 23 136 000 €. Symétriquement, du côté des recettes, la barre rouge vous rappelle le résultat du CA 2023 comparé à celui du BP de la même année.

Toujours en entrant dans le détail, le tableau de synthèse présente les dépenses totales. En comparant le CA 2023 au CA 2022, la différence représente ainsi 705 000 €. Le constitutif de ce détail s'explique à 82 % par l'augmentation de la masse salariale et les charges à caractère général. Ainsi, la variation touchant les frais de personnel est à hauteur de 298 000 € et la variation des charges à caractère général à hauteur de 280 000 €.

Les recettes :

Par rapport au BP 2023, les recettes ont augmenté de 1 791 000 € soit + 73 % de la CAF supplémentaire.

Toutes les composantes des recettes sont concernées. En premier lieu, les impôts et les taxes : + 366 000 € soit +2 %), les dotations et participations : + 825 000 € soit +21 %, en raison tout particulièrement de la dotation exceptionnelle versée par l'Etat au titre du filet de sécurité : 577 000 €. Sans cette dotation exceptionnelle, ces recettes n'auraient augmenté que de 6 %. Ensuite, les produits des services et du domaine ont dépassé de 180 000 € les prévisions, soit + 5 %. La rubrique « divers », + 358 000, s'explique essentiellement par la rémunération des trois comptes à terme placés sur un compte du Trésor.

Par rapport au CA 2022, les recettes sont en augmentation de 3 692 000 €, dont + 1610 000 € pour la fiscalité avec l'augmentation à la fois des bases fiscales de 7.1 % et des taux d'imposition à hauteur de 7 % ; et + 1 083 000 € pour les dotations (Etat, CAF) par le versement de dotations exceptionnelles déjà évoquées. Les produits des services et du domaine ont augmenté de 607 000 €, dû en partie à l'augmentation de tous les tarifs de 4 % courant 2023. Enfin, la hausse de 308 000 € dans la rubrique « divers » s'explique par les produits financiers perçus issus des comptes à terme.

Les cessions ont représenté 2 088 000 € en 2023. Il s'agit de la vente de parcelles sente du Pont des chasses et de la rue Duchatel, ainsi que l'immeuble du 4 avenue de Versailles. Elles sont détaillées dans la slide 17.

Les dépenses :

En dépenses, la réalisation est inférieure de 658 000 € au budget 2023, dont 603 000 € pour les seules charges à caractère général. Ce qui s'explique principalement par des dépenses en énergie plus faibles que prévues. Cependant, ces mêmes charges sont en hausse de 280 000 € en 2023 par rapport à 2022.

Les frais de personnel, avec 12 229 000 € en 2023, ont augmenté de 298 000 € par rapport à 2022, ce qui est dû à l'application des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires, les premières mesures datant du 1^{er} juillet 2022.

En 2023, la contribution au FPIC a diminué de 134 000 € par rapport à 2022. Il n'y a pas eu de prélèvement du produit des amendes de police au profit d'Ile de France mobilités et de la Région Ile de France mais une recette nette pour la Ville de 24 000 €.

Les charges à caractère général :

Par rapport à 2022, les charges à caractère général augmentent de 3.8 % (+ 279 000 €).

Parmi les principaux écarts, on peut citer tout d'abord s'agissant des évolutions à la baisse : le contrat de nettoyage des locaux dont les prestations ont été revues à la baisse – retour à la période d'avant Covid, le poste « entretien et réparations » en raison de la réalisation en interne par la régie d'un plus grand nombre de travaux sans faire appel à des entreprises, le contrat de nettoyage des rues dont le niveau de prestation a été réduit de façon pérenne, ou encore, en matière d'impôts et taxes, la diminution du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et des dégrèvements obtenus en matière fiscale pour des biens appartenant à la Ville.

Parmi les principales hausses : le poste fluides-énergie (+ 77 %) en raison de la hausse des coûts de l'énergie, l'alimentation : + 18%, en raison des hausses des prix des marchés alimentaires.

Les astérisques renvoient à des prestations générant également des recettes (Contrat QPark pour le stationnement, E.G.S. pour les droits de place des marchés, Jardin de la piste).

Dotations et participations :

Les détails ont déjà été apportés précédemment.

Recettes de fonctionnement/Recettes Tarifaires.

Des recettes 2023 supérieures de 5 % par rapport au BP 2023 et en augmentation globale de 18 % par rapport au CA 2022.

La part des recettes périscolaires + petite enfance était de 69 % en 2023 contre 64 % en 2022.

On remarque que ces recettes ont dépassé leur niveau d'avant Covid (2019).

Il est à noter que les droits de place des marchés sont des recettes fiscales et non des services tarifés.

Les autres recettes (1 235 000 €) croissent également en raison des hausses de tarifs appliqués en 2023. Cela concerne le stationnement, le FPS, les redevances d'occupation du domaine public ou encore les tarifs des activités culturelles.

Nous poursuivons avec les recettes de fonctionnement :

Nous retrouvons les cessions planifiées lors de la construction du BP 2023. Les cessions prévues au budget 2023 se sont bien réalisées : la sente du pont des chasses, l'immeuble du 4 avenue de Versailles cédé à Apilogis. La vente de la parcelle de la rue Duchatel n'était pas prévue au budget.

La section investissement :

Toujours en dépenses et en recettes, un certain nombre de chiffres déjà vus lors du BP sont repris. Je fais notamment référence à la colonne CA 2023 présentée le 7 mars. Les chiffres sont quasiment les mêmes. Aussi, là encore, nous étions plutôt performants dans la projection de ce CA.

La colonne « BP total » inclut le BP, les reports de l'exercice précédent (4 779 000 €), les décisions modificatives et le budget supplémentaire.

La colonne « reports 2023 » concerne les dépenses de projets commencés en 2023 mais non terminés ou entièrement payés au 31 décembre 2023. Elles sont donc reportées sur l'exercice 2024.

Dans la partie recettes figure la mobilisation de l'emprunt de 12 000 000 € en cours d'année 2023, d'où le montant total des recettes à 16 915 000 € contre un budget primitif à moins de 9 000 000 €. La mobilisation de l'emprunt, ajouté au report d'investissement reporté de 2022 (ligne en bas du tableau), contribuent en grande partie à expliquer le résultat 2023 de la section d'investissement : 24 108 000 €.

Au détail des dépenses d'investissement pour les bâtiments :

Le taux de réalisation budgétaire est de 26 %. Il était de 57 % en 2022. Ce taux plus bas s'explique par le démarrage au cours de l'année 2023 de projets importants financièrement tels que, notamment, la rénovation du centre de loisirs Dieuleveult ou la rénovation et l'extension du gymnase des Prés aux Bois. Ils se poursuivront en 2024 et 2025.

Certains travaux se sont achevés en 2023 : la rénovation de l'école Aulnette, les locaux de la Police municipale et le nouveau cabinet médical situé boulevard de la Libération.

Parmi les travaux d'entretien courant dans les bâtiments communaux réalisés en 2023 figurent l'installation d'abris – préaux dans deux écoles maternelles Lamartine et Le Coteau pour améliorer le confort d'été, l'installation d'un tel abri à l'école Le Colombier est en cours de réalisation, ou encore l'installation de stores à l'école des Arcades. Ces trois dépenses ont totalisé 102 000 € en 2023. Pour la petite enfance, des travaux de mise en sécurité et d'accès PMR ont été réalisés au Cocon des familles et à la crèche Durenne pour un total de 90 000 €.

Concernant la voirie, le pourcentage est de 42 % en 2023 et 33 % en 2022. Les projets terminés en 2023 concernent les rues Hassloch, d'Estienne d'Orves, Combattants, prés aux Bois, la reconstruction du mur mitoyen Gaillon pour 151 000 €, 30 % des travaux de réfection de la passerelle Dailly réglés à Gares & Connexions pour 104 k€ (à ce jour, les travaux sont entièrement réglés), la réfection des sols souples dans les espaces extérieurs des crèches et l'achat de copeaux pour les cours d'école pour 38 000 €. Du mobilier urbain, des arceaux pour vélos, une saleuse ont été acquis.

Certains chantiers, budgétés en 2023, vont se poursuivre en 2024 : la réfection de la route du Pavé de Meudon, le réaménagement de la voirie place de la Fête/Village. Le détail vous est donné dans la présentation.

En matière d'urbanisme, même mécanique. Le détail des dépenses d'investissement d'urbanisme est présenté avec un taux de réalisation de 45 %. Le détail vous est donné dans la présentation.

Les recettes d'investissement :

Le planning prévisionnel des recettes d'investissement au BP, est lié à l'avancement des projets. Ces recettes d'investissement dont une grande partie concerne des subventions ne sont évidemment pas complètement décorréliées du planning vu précédemment.

Même si certains postes sont planifiés à un certain montant, et qu'en CA 2023 nous avons 0, pour autant, cela ne signifie pas que cet argent est perdu dans ces recettes d'investissement. Il est simplement reporté. Tout cela est lié à l'exécution des projets en réalité.

Mme ÉGAL intervient ainsi :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le compte administratif 2023 fait apparaître une capacité d'autofinancement 2 fois plus importante que celle prévue lors du budget. Nous n'avons pas connu de tels écarts depuis plusieurs années.

Ceci suscite plusieurs commentaires de notre part.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les écarts sont en grande partie justifiés par les incertitudes qui pèsent sur notre environnement et notamment l'énergie. L'écart sur ce poste explique la moitié de l'écart sur les charges à caractère général. D'autre part, beaucoup de contrats de prestations ont été renégociés et /ou remplacés par du travail en régie, nous ne pouvons qu'encourager la recherche de ces économies.

On peut s'étonner cependant que le déblocage du prêt en juin 2023 n'ait pas été prévu lors de l'établissement du budget en mars 2023. Nous l'avons fait remarquer lors de la modification budgétaire présentée au conseil municipal de septembre.

Par ailleurs, il n'est pas facile de s'y retrouver sans aller dans le détail. Par exemple, le compte administratif fait apparaître la prestation de services pour le jardin de la piste. Ce budget n'était pas visible lors de la présentation du budget et était probablement inclus dans le poste 'contrats divers'... Tout cela pour dire qu'il serait nécessaire de faire une analyse très détaillée du compte administratif pour les rapprocher des actions prévues et discutées lors du budget.

A propos de détail, deux lignes ont attiré notre attention. Un budget de 6000€ était prévu pour « élargissement de portail et fresque » : la ville propose en effet une aide pour élargir les portails et faciliter l'entrée des véhicules à l'intérieur des propriétés. Ce budget n'a pas été employé en 2023. Or nous avons pu observer lors de visites de terrain avec Monsieur Olier que de nombreux propriétaires ont condamné leurs entrées de garage, leurs véhicules restant alors sur la voie publique. Pourquoi ces abus sont-ils tolérés ? La question du stationnement constitue un obstacle au réaménagement de l'espace public.

Par ailleurs le budget de 10 000 € prévu pour améliorer les devantures des commerces, a été peu utilisé. Pourquoi ne pas étendre son objet à l'aide à la mise en accessibilité des pas-de-porte de ces commerces, ce qui pourrait aider 1 ou 2 commerces par an ?

Côté recettes, l'écart est beaucoup plus important avec + 1,8 M€ entre le budget et le compte administratif. L'incertitude sur les droits de mutation, dans un contexte de fort ralentissement du marché immobilier et la prudence quant à l'attribution potentielle du filet de sécurité expliquent 40% de l'écart.

Néanmoins, les autres postes comme la non prise en compte des produits financiers du placement de l'emprunt, la sous-estimation des recettes fiscales et des services alors que les tarifs avaient été augmentés n'ont pas permis de raisonner de façon pertinente sur nos recettes lors de l'établissement du budget.

La marge modeste présentée a permis de justifier la forte augmentation du taux d'imposition alors qu'à l'évidence, cette augmentation n'était pas indispensable en 2023.

S'agissant des investissements, les grands chantiers comme le gymnase des Prés aux Bois, la reconstruction de La Forge ou le réaménagement du village ont pris du retard, en raison de leur complexité pour certains, de la conjoncture dans le bâtiment, pour d'autres. Pour les autres chantiers, le plan 'Bâtiment' n'a été réalisé qu'à 31% et celui de la voirie seulement à 41%.

Le taux de réalisation du plan 'Bâtiment' est un des plus bas depuis plusieurs années. Nos prévisions de réalisation étaient largement supérieures à notre capacité à faire.

Nous avons déjà demandé en 2023 pour les grands projets qu'un bilan pluri-annuel nous soit fourni au moment du compte administratif et du débat d'orientation budgétaire, incluant dans les recettes les subventions. Les ACP pour les projets Gymnase des Prés aux Bois, Démolition- reconstruction de la Forge et Réaménagement Quartier Village-Place de la Fête, permettent en partie ce suivi. Mais d'autres projets comme celui de Dieuleveult, les investissements sur les bâtiments scolaires et périscolaires, les grands projets de voirie justifieraient ce bilan pluri-annuel.

Les écarts entre le budget et le compte administratif ont été commentés dans les grandes lignes et des explications nous ont été fournies en commission.

Il nous est cependant vraiment difficile, en tant qu'élus, et a fortiori pour les Viroflaysiens de comprendre si les finances mobilisées ont bien servi à réaliser ce qui était prévu. La ville a fortement augmenté les impôts en 2023, anticipant très largement les besoins d'investissement.

Nous n'avons pas voté favorablement le budget 2023. Le compte administratif est la réalisation de ce budget. Nous nous abstenons.

M. LEBRUN : « Merci Madame Egal. Quelques éléments de compréhension et d'explication après votre intervention.

L'excédent de 2023 auquel vous faites référence n'est pas une surprise car il avait été déjà annoncé, à la fois lors du débat d'orientations budgétaires mais également lors du vote du budget 2024. Donc ce n'est pas une découverte au moment du vote du compte administratif 2023.

Vous vous étonnez que le déblocage du prêt en juin 2023 n'ait pas été anticipé lors du budget 2023. Il ne vous aura pas échappé que nous avons saisi une opportunité de lever cet emprunt puisque nous avons appris uniquement en mai 2023 qu'il était possible de placer des emprunts non consommés en Compte à Terme pour bénéficier de produits financiers. Il était donc difficile d'anticiper un événement qui n'était pas connu quelques mois auparavant.

Versailles Grand Parc a d'ailleurs fait la même chose au même moment que Viroflay.

De fait dans les recettes nouvelles auxquelles vous faites allusion, les intérêts de ces emprunts ne pouvaient eux-mêmes pas être prévus au budget 2023 ce qui est évident.

Vous posez la question de la subvention pour la réfection des devantures des commerces. Cette subvention peut évidemment servir à la réfection de la devanture mais également à la mise en accessibilité de ces mêmes devantures.

Vous évoquez également le fait de pouvoir disposer d'un bilan pluriannuel des investissements. Comme le rappelez ; les AP/CP permettent de le faire sur les projets les plus importants de la ville et qui ont une durée supérieure à 2 années civiles.

Pour les projets d'une moindre envergure, tel que Dieuleveult, étant donné qu'il ne s'étale que sur une voire deux années, vous pouvez facilement faire ce bilan en reprenant les comptes administratifs d'une année et de l'année N-1. Toute l'information vous est connue que ce soit au moment du budget ou au moment du compte administratif. »

Sous la Présidence et sur proposition de Monsieur Vincent GUILLON, 1^{ère} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Le Maire ne participant pas au vote

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR : Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Emmanuelle CERVEAU, Anne RIMBAUD, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST

Par 3 voix ABSTENTION : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

ADOpte le compte administratif du budget principal de la Ville afférent à l'exercice 2023, arrêté comme suit et joint à la délibération :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	30 029 240,44 €	19 536 632,49 €
Dépenses	25 223 822,39 €	6 547 529,57 €
Résultat	4 805 418,05 €	12 989 102,92 €
Résultat reporté n-1	- €	11 119 095,05 €
Résultat de clôture	4 805 418,05 €	24 108 197,97 €

ARRETE les résultats de clôture du budget principal de la Ville à 4 805 418,05 € en fonctionnement et à 24 108 197,97 € en investissement.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Emmanuelle CERVEAU, Anne RIMBAUD, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST

Par 3 voix ABSTENTION : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

DECIDE d'affecter les résultats de clôture 2023 pour le budget principal de la Ville de la manière suivante :

- 4 355 418.05 € au compte 1068 de la section d'investissement.
- 450 000.00 € au compte 002 de la section de fonctionnement.
- 24 108 197.97 € au compte 001 de la section d'investissement.

4) DECISION MODIFICATIVE N° 1 VILLE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyss CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Emmanuelle CERVEAU, Anne RIMBAUD, Arnaud LANSELLE, Alexandre MEHEUST

Par 3 voix ABSTENTION : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

ADOpte le budget supplémentaire de la Ville, joint en annexe de la délibération, comme suit :

Section de fonctionnement

Imputation	Détail	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté du budget Ville		450 000,00 €
chapitre 012	Dépenses de personnel	400 000,00 €	
chapitre 67	Dépenses exceptionnelles	50 000,00 €	
chapitre 023	Virement de la section de fonctionnement	- €	
	TOTAL	450 000,00 €	450 000,00 €

Section d'investissement

Imputation	Détail	Dépenses	Recettes
	Restes à réaliser	3 697 444,55 €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	4 355 418,05 €
001	Solde d'exécution du résultat d'investissement reporté - Ville		24 108 197,97 €
chapitre 16	Emprunt	1 000 000,00 €	- 7 907 600,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais études, etc.)	4 858 571,47 €	
Chapitre 204	Subventions d'investissement	1 000 000,00 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000 000,00 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 000 000,00 €	
chapitre 040	Amortissements		0,00
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
	TOTAL	20 556 016,02 €	20 556 016,02 €

5) GARANTIE D'EMPRUNT POUR VERSAILLES HABITAT POUR LE 108-110 AV GENERAL LECLERC

Mr ISSAKIDIS indique que Versailles Habitat sollicite la Ville pour accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement de 3 lignes de prêt pour un montant total de 1 798 492 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de transformation de bureaux en 32 logements locatifs sociaux situés 108-110 avenue du général Leclerc à Viroflay.

La demande de garantie d'emprunt faite à la Ville porte sur 9 logements PLS.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la Ville dispose de 2 logements réservés (PLS).

La garantie d'emprunt demandée par Versailles Habitat à hauteur de 100% représente un montant total de 1 798 492 €.

La durée des emprunts varie de 40 à 80 ans ! durées que l'on n'a jamais vues avec une marge fixe de 1,11%.

Le contrat de prêt et la convention de garantie d'emprunt et de réservation du logement sont joints en annexe à la délibération.

Mr ISSAKIDIS fait part de son étonnement concernant les conditions dans lesquelles cette garantie d'emprunt sont présentées d'abord sur l'intégralité de la période de remboursement, avec toujours ces conditions extrêmement dures qui s'appliqueraient à la Ville de Viroflay si d'aventure le bailleur/emprunteur était défaillant. Il se réfère notamment à l'article 16 du contrat de prêt au terme duquel Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et

sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

M. LEBRUN rappelle aussi que la Ville garantit les emprunts à hauteur de 75 061 657,15 €. Or une collectivité – comme la Ville, la Communauté d'Agglomération, le Département - ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement. Ainsi, la Ville de Viroflay, va au-delà de ce qui est permis financièrement. Mais le soutien au logement social reste une des priorités de la Municipalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS rapporteur entendu,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE

Article 1 : d'accorder la garantie de la Commune de Viroflay accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 798 492 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 156802 constitué de 3 lignes de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 798 492 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

5 bis CONVENTION DE RESERVATION DE 2 LOGEMENTS EN CONTREPARTIE D'UNE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT – VERSAILLES HABITAT O.P.H. – 108-110 AVENUE DU GENERAL LECLERC

M. ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de deux logements PLS en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt avec Versailles Habitat O.P.H pour l'opération sise 108-110 avenue du général Leclerc à Viroflay portant sur la transformation de bureaux en 9 logements locatifs sociaux PLS (sur les 32 logements sociaux que compte le programme).

6) CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE POUR LA REFECTION DE LA RUE J. REY

Mr ISSAKIDIS précise que le Département a prévu des travaux de réfection de la couche de roulement de la RD 56 sur la Commune de Viroflay rue Jean Rey

Préalablement au démarrage de ces travaux, la Commune a informé le Département de son projet de réaliser en 2024 et 2025 des travaux d'aménagement de la rue Jean Rey dans l'emprise de la RD 56.

Si les travaux d'aménagement de la rue Jean Rey et de ses abords incombent en agglomération à la commune, la réfection de la couche de roulement de la chaussée incombe au Département. Par conséquent, le Département et la Commune reconnaissent l'intérêt technique et financier à réaliser les travaux dans le cadre d'un marché unique attribué par la Commune qui sera maître d'ouvrage de cette opération.

Le montant des travaux à la charge du Département est de 73 000 € HT, soit 87 600,00 € TTC

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la Commune et le Département des Yvelines définissant les modalités de la participation financière du Département pour les travaux d'aménagement et de sécurité, ainsi que pour la réfection de la chaussée de la rue Jean Rey (RD 56) et de ses abords entre le Point de Repère (PR) 1+105 et 1+430.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention entre la Commune et le Département des Yvelines définissant les modalités de la participation financière du Département pour les travaux d'aménagement et de sécurité, ainsi que pour la réfection de la chaussée de la rue Jean Rey (RD 56) et de ses abords entre le Point de Repère (PR) 1+105 et 1+430.

S'ENGAGE à financer la part de travaux à sa charge, 73 000 € HT, soit 87 600,00 € TTC étant financés par le Département des Yvelines.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout avenant.

7) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC (V.G.P.), LES VILLES MEMBRES DE V.G.P.

Mr ISSAKIDIS indique que depuis 2017, l'ensemble des villes de la communauté d'agglomération et le CCAS de Versailles ont adhéré au principe de groupement de commandes qui permet de rendre plus intéressant sur le plan économique l'achat public groupé et de rationaliser des moyens des services de commande publique des 18 communes membres.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Versailles dont les besoins sont majoritairement les plus importants. Les marchés subséquents sont passés directement par les membres du groupement.

A ce jour le texte de la convention a peu évolué alors que la réglementation a changé et, pour quelques marchés passés en groupement, le volume financier des achats de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est supérieur à celui de la Ville de Versailles.

De ce fait, il est nécessaire d'adopter une nouvelle convention mise à jour prenant en compte ces évolutions réglementaires et contextuelles.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles, et l'ensemble des villes membres de l'Agglomération.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles, et l'ensemble des villes membres de l'Agglomération.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

8) COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – ANNEE 2023

M. LE PIVAIN tient au préalable à remercier les membres de la commission communale pour l'accessibilité – élus, associations, - et les services dont les services techniques pour leur implication dans le travail de la commission et leur présence au cours des visites du terrain. En effet, les remarques et observations formulées font avancer les choses et aboutissent à des améliorations, dans un esprit constructif et positif.

Chaque année, la Commission Communale Pour l'Accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti actuel des E.R.P., de la voirie et des espaces publics et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ce rapport a été présenté et approuvé par la Commission Communale Pour l'Accessibilité lors de sa réunion plénière en date du 14 mars 2024.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport de la commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2023.

Mme EGAL souhaite formuler les observations suivantes :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En écho aux commentaires qui viennent d'être faits par Monsieur Le Pivain, nous tenons également à souligner le travail constructif réalisé par cette commission en lien étroit avec les services chargés des bâtiments et de la voirie. Les visites de terrain en prévision des travaux de voirie, l'expertise et les réflexes acquis par les équipes en charge permettent de traiter les difficultés.

Néanmoins, nous regrettons que les remarques faites au cours de la commission n'aient pas été intégrées au rapport et nous avons demandé lors de la commission de mardi que le rapport soit complété.

La première concerne les avis favorables reçus de la préfecture par les commerces ou ERP (établissements recevant du public) ayant soumis un dossier AD'AP de mise en accessibilité alors que les adaptations d'accessibilité n'ont pas été réalisées.

En effet, parmi les commerces ayant reçu un avis favorable figureraient le cabinet dentaire et le laboratoire situés 65 et 67 avenue du général Leclerc.

Le cabinet dentaire s'est installé au 65 à la place du laboratoire et le laboratoire a transféré ses locaux au 67 à la place du Crédit agricole. Ils ont fait l'un et l'autre d'importantes transformations des locaux dans lesquels ils se sont installés (le laboratoire a même créé des toilettes parfaitement accessibles). Cependant l'accès extérieur comporte 2 marches pour l'un et une marche pour l'autre et ne comporte aucun dispositif permettant, à minima, de solliciter une aide.

Vos services confirment que ces commerces ont reçu un avis favorable de la préfecture, sachant que sans réponse sous 4 mois, la demande est automatiquement acceptée !

Sur un plan politique, les Ad'ap ont été détournés de leur objectif par le gouvernement actuel, attaquant les normes qui seraient la cause de tous les maux. Et nous avons le regret de constater que dès que la réglementation se relâche, le bon sens ordinaire disparaît.

Le rapport présenté, ne spécifie pas le nom des 3 commerces qui ont bénéficié d'une acceptation, ce qui n'est pas correct. Dans ce rapport, qui est transmis à la Préfecture, la commission accessibilité rend compte de ce qui a été fait sur la commune, elle devrait donc préciser que ces locaux restent malheureusement inaccessibles aux PMR. S'agissant d'établissements de soin, cette imprécision est inacceptable et cette partie du rapport pourrait être considérée comme de complaisance.

Si les services de la Préfecture ne s'intéressent pas davantage à ce rapport qu'aux dossiers Ad'Ap, nous pouvons comprendre que le rapport fourni reste succinct. Cependant, ce rapport, présenté ici en Conseil municipal intéresse les Viroflaysiens. Il est donc essentiel que le rapport produit par la Commission communale pour l'accessibilité reflète la réalité.

Nous demandons que les noms des commerces ou ERP soient indiqués dans ce rapport. Il est factuel d'écrire que la préfecture a donné un avis favorable mais que nous constatons que ces cabinets ne sont pas accessibles aux PMR.

« La commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. »

A l'avenir, nous proposons d'ajouter aux visites de terrain, une visite des commerces ou cabinets qui ont fait l'objet d'un avis favorable afin de faire un constat des avancées et/ou des améliorations à prévoir.

Pour améliorer la voirie, certains axes seraient à travailler avec les communes voisines. Or il existe une commission accessibilité au sein de VGP, celle-ci ne s'est jamais réunie, comme nous l'a précisé Philippe Gevrey, représentant de Viroflay dans cette commission, signe d'un total désintérêt communautaire sur ce sujet. De même, à notre connaissance, le conservatoire de musique et de danse de Viroflay est un ERP qui n'est pas accessible aux PMR.

Comme nous l'avons souligné, le travail sur la voirie est tout à fait positif.

Nous avons demandé que le plan de la ville avec les axes rendus accessibles au fil des années soit intégré à ce rapport. Ceci n'a pas été fait dans la version reçue et c'est bien dommage, il permet de voir les nombreuses avancées et d'identifier les zones restant à traiter. Nous avons renouvelé notre demande lors de la commission mardi.

De plus, cette année, nous avons pu examiner dans le détail les plans des projets de rénovation du centre de Dieuleveult et du projet de reconstruction de la Forge et proposer des aménagements pour faciliter les accès intérieurs, démarche très constructive. Les travaux de rénovation/construction du gymnase des Prés aux bois avancent et il serait intéressant de faire également ce travail avant que tout soit construit or vous avez annoncé la mise en service prochaine de la salle de gymnastique rénovée, n'est-il donc pas déjà trop tard pour faire des suggestions ?

Enfin, le projet de réaménagement du village n'incluant finalement pas le secteur de la mairie, il est indispensable d'améliorer au moins le sol en pavés bosselés, qui gêne l'accès du public à l'accueil de la mairie et à la salle des mariages. Nous avons fait des propositions qui ne nuiraient pas au caractère architectural du bâtiment. L'accès à la mairie est la priorité élémentaire d'accès pour tous au service public.

Sur votre décision Monsieur le Maire, la commission CCA ne se réunit plus qu'une fois par an et nous le regrettons, les échanges se font plus rares et c'est bien dommage.

Nous vous remercions pour votre attention.

M. LE MAIRE répond aux différents points soulevés par Mme EGAL.

En premier lieu, il s'étonne de la dernière remarque formulée. Il n'a jamais pris la décision de limiter le nombre de réunions de la Commission Communale d'Accessibilité. Libres aux membres de cette Commission de se réunir autant que de besoin.

Concernant les avis favorables délivrés aux trois commerces, il s'agit des deux cabinets d'audioprothésistes, 106 et 45 avenue du Général Leclerc et du Cabinet dentaire situé au 67 avenue du Général Leclerc. Ce dernier a une rampe amovible avec une sonnette qui n'est pas encore fixée au niveau de l'entrée. En revanche, s'agissant du laboratoire d'analyses, nous n'avons pas encore tous les éléments. Une recherche de la demande de travaux auprès des services de l'urbanisme sera faite.

M. LE MAIRE ajoute que les avis favorables sont délivrés par la sous-commission départementale d'accessibilité dont certains membres représentent les associations de personnes en situation de handicap. Les dossiers sont par conséquent examinés très objectivement sous le prisme du handicap et des mobilités.

S'agissant de la commission accessibilité au sein de VGP, M. LE MAIRE propose de se rapprocher des services de VGP pour connaître l'étendue des missions de cette Commission.

Concernant les travaux en cours, il confirme que lors de la phase permis de construire, la Commission s'est prononcée sur plan et que l'on ne peut organiser des visites de terrain sur les chantiers alors même que les travaux ne sont pas achevés.

Enfin, le rez de chaussée de la Mairie est accessible par l'avenue Gaston Boissier et l'on ne peut, sauf à dénaturer le caractère patrimonial de l'entrée de l'Hôtel de Ville remplacer les pavés.

Mme EGAL ajoute que le laboratoire d'analyses a bien engagé des travaux pour l'accessibilité à l'intérieur des toilettes mais que les 2 marches d'entrée ne sont pas conformes réglementairement aux règles d'accessibilité des ERP.

Beaucoup de bâtiments d'intérêt patrimonial sont rendus accessibles. Insérer une bande d'accès en pavés lissés comme c'est le cas par exemple pour l'accès au parc de l'observatoire de Meudon, ne retirerait en rien le caractère architectural de la mairie. Sinon, que dire alors de la rampe mobile placée devant l'entrée principale de l'hôtel de ville ? »

Mme CARON confirme l'absence d'accessibilité de l'entrée du laboratoire et de dispositif compensatoire. Un courrier à l'attention du siège social sera rédigé dans ce sens par la Ville.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Louis LE PIVAIN, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

DIT que ce rapport doit être transmis :

- au représentant de l'Etat du département,
- au président du Conseil départemental des Yvelines,
- au président du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

9) CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'USMV

Mme PILICHIEWICZ expose la convention d'objectifs avec l'USMV fixant les modalités du partenariat entre la Ville et l'Union Sportive Multi activité de Viroflay (USMV) sur l'offre de pratiques sportives aux administrés. Cette convention a été signée le 8 mars 2021 pour une durée de 3 ans.

« Cette convention qu'il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer, traite des modalités de la relation entre la ville et l'USMV, l'Union multiactivité de Viroflay, pour l'année à venir, sa reconduction étant tacite pour une durée maximale de 3 ans.

Les dispositions du projet de convention ont fait l'objet de réunions et d'échanges avec Monsieur Rouillé, son président et des membres de son bureau avec Monsieur le Maire et moi.

Cette convention prend la suite de celle dont l'échéance était arrivée en mars ; elle regroupera en 1 seul documents toutes les conventions pré existantes dans la relation bilatérale Ville-USMV, une autre convention tripartite étant signée avec Opalia pour ce qui concerne l'usage du CAB pour les sections natation et plongée. Association reconnue et appréciée de tous les Viroflaysiens, quel que soit leur âge, leur origine ou leur ancienneté, l'USMV est née en 1971 et compte plus de 4000 membres.

Elle est animée par un président et un bureau qui consacrent du temps et une énergie considérable à répondre aux attentes de tous les sportifs, proposant une offre complète, qui va de la compétition au sport plaisir, au sport bien-être ou au sport santé. Cette association est animée par de très nombreux bénévoles et par une équipe professionnelle.

Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Comme vous l'avez certainement lu, par cette convention, la Ville continue de mettre à la disposition de l'USMV tous les locaux dont elle a l'usage, gracieusement et prend en charge tous les fluides, le ménage et l'entretien.

De plus, elle poursuit le versement d'une subvention dont le montant est défini par le Conseil municipal.

L'USMV en échange, se doit d'engager une dynamique de propositions aux sportifs en privilégiant les Viroflaysiens ; elle doit également rechercher à nouer des partenariats avec des entreprises ou d'autres organismes dans le but d'optimiser ses moyens d'action.

Une réflexion devra être poursuivie pour toujours enrichir l'offre sportive et participer aux différents événements sportifs offerts par la Ville.

L'Usmv s'engage ensuite à rendre des comptes de l'évolution du nombre de ses adhérents par section en distinguant la part des Viroflaysiens.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'USMV ».

M. LEBRUN relève l'existence de la clause de comportement réciproque qui ne sera pas spécifique à cette convention. En effet, les services et les élus sont confrontés de plus en plus fréquemment à des incivilités de la part des usagers dans leurs relations avec le service et il est prévu de mettre en place un rappel des règles de courtoisie.

Mme PILICHIEWICZ souligne que ce projet a fait l'objet de nombreux allers-retours sur la rédaction des clauses, dans forme et dans le fond. Cette version a été validée tant par la Ville que par l'USMV.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Madame Paola PILICHIEWICZ, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Union Sportive Multiactivité de Viroflay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Union Sportive Multiactivité de Viroflay, telle qu'annexée à la présente délibération.

QUESTION ORALE

M. LE MAIRE indique qu'une question orale a été émise par le groupe VCV. Il laisse la parole à M. MEHEUST.

M. MEHEUST : « La liste Viroflay C'est Vous souhaite sensibiliser la municipalité à un sujet encore tabou dans notre société : la précarité menstruelle.

Tout d'abord, qu'est-ce que la précarité menstruelle ?

C'est le fait de ne pas avoir accès à la protection hygiénique de son choix, d'être obligé de choisir des produits moins chers, d'en acheter moins souvent et donc de n'en changer pas aussi souvent que les femmes le souhaiteraient.

Ces dernières années en France, le nombre de femmes en situation de précarité menstruelle est passé de 2 millions à 4 millions. Cela est évidemment corrélé à la baisse du pouvoir d'achat des Françaises.

Cette précarité peut avoir une conséquence très grave : être victime d'un choc toxique. Il survient 100 cas de chocs toxiques en France par an qui aboutissent à une hospitalisation dans 80% des cas. Le choc toxique est causé par le Staphylocoque doré qui se développe rapidement dans des environnements à environ 30 degrés. Nous avons tous cette bactérie sur nos mains.

Ainsi pour limiter les risques de prolifération de la bactérie, il faut se laver les mains AVANT et APRÈS le renouvellement de ses protections menstruelles.

Dans tous les cas, il ne faut pas garder la même protection (comme les tampons et les coupes) pendant plus de 6 heures. Il y a plusieurs types de protections menstruelles : les serviettes, les tampons, les coupes, les culottes...

Les prix sont très variables en fonction du type de protection et de la gamme choisie. Aujourd'hui, la préférence des jeunes filles tend vers les culottes menstruelles qui ont de nombreuses vertus : lavables, moins de produits chimiques, le flux peut sortir et ainsi limiter la survenance des chocs toxiques.

Par contre, leur prix d'environ 30€ à l'unité n'est pas pour tous les budgets. Associé à la précarité menstruelle vient le sujet des règles qui est non moins tabou.

Bien qu'ils soient présents dans les programmes de l'Education Nationale depuis juillet 2001, les cours d'éducation à la sexualité ne sont que trop peu enseignés en France. En effet, pour certaines familles, cela reste un sujet sensible et les enseignants, qui ont déjà fort à faire, ne souhaitent pas envenimer leurs relations avec ces familles. La conséquence de son non-enseignement fait que le sujet des règles n'est pas assez abordé en classe. C'est à chacun d'entre nous de lever ce tabou car toutes les femmes sont concernées pendant plusieurs dizaines d'années de leur vie par les règles.

Que peut faire la municipalité contre la précarité menstruelle ? Certaines filles peuvent avoir leurs premières règles dès l'âge de neuf ans ! Bien qu'elles soient irrégulières au début, le désagrément et la gêne sont bien là pour ces jeunes filles. Aujourd'hui, dans les toilettes des filles des écoles élémentaires, rien n'est prévu pour les

aider à changer leur protection menstruelle. Comme la municipalité est en charge des locaux des écoles primaires, elle se doit d'installer des distributeurs de protections menstruelles dans les toilettes des filles des écoles élémentaires.

De plus, idéalement, il faudrait un lavabo dans chaque cabine individuelle, comme cela se fait pour les toilettes destinées aux personnes en situation de handicap.

Pour les culottes menstruelles, la Ville peut agir au sein du CCAS pour aider les Viroflaysiennes aux revenus les plus modestes à accéder à ce type de protection.

Pour vous convaincre de l'absurdité de la situation actuelle, imaginez un monde où chacun devrait venir avec son rouleau de papier toilette sur lui, à l'école ou au travail, au cas où il aurait une envie pressante. Tout le monde cacherait le rouleau tant bien que mal pour ne pas que les autres s'en aperçoivent.

C'est cette absurdité qui est vécue par toutes les femmes en âge d'avoir leurs règles.

Aujourd'hui, il est normal que du papier toilette soit présent dans toutes les toilettes de France. Les circuits de distribution sont établis depuis de nombreuses décennies.

Ainsi, les mêmes acteurs peuvent très bien distribuer des protections menstruelles en plus du papier toilette. La logistique n'est pas une excuse. Nous pouvons agir sans tarder ! J'espère que ces arguments vous auront convaincu d'agir pour lutter contre la précarité menstruelle en prévoyant d'ajouter des distributeurs de protections menstruelles dans les écoles élémentaires, en adaptant les toilettes des filles pour y installer un lavabo dans chaque cabine mais aussi en agissant dans le cadre du CCAS pour faciliter l'accès aux culottes menstruelles.

M. LE MAIRE remercie Monsieur MEHEUST et délivre les éléments de réponse suivants :

« A ce jour, votre question n'a que peu voire pas de réalité à Viroflay ; tout au moins, aucun des partenaires : Education nationale, associations à vocation sociale ou sportive, ou des services de la Ville : animateurs du périscolaire, services sociaux ou agents de la Police municipale ne m'ont jamais fait part d'une problématique liée aux divers thèmes évoqués dans votre question.

Ce sujet serait apparu dans l'analyse des Besoins sociaux rédigé par le CCAS au début du mandat et n'y figure pas car personne n'a remonté de problématique. Aucun des élus de ce Conseil, par ailleurs parents d'élèves ou proches de nombreux Viroflaysiens ne m'ont non plus alerté sur une problématique croissante sur ce sujet.

Malgré tout, je souhaite vous apporter des éléments de réponse et vous invite à ne pas confondre 3 notions :

1. La précarité menstruelle
2. La précocité de la puberté
3. Et le tabou des règles

1. Tout d'abord, La précarité menstruelle

Dans le cadre de la lutte contre la précarité, la Municipalité ne ménage pas ses efforts.

Je vous rappelle que les services sociaux de la Ville par son CCAS fournissent de l'aide aux personnes qui en font la demande notamment par des chèques service, qui permettent l'achat de biens alimentaires et d'hygiène : c'est l'une des missions de la Commission d'aide sociale.

Je vous rappelle également que des associations soutenues par la Ville permettent l'accès à des personnes sdf à des petits déjeuners, des douches et des lessivées, (AEV) ; d'autres assurent la distribution de biens de 1ere nécessité (Secours Catholique, Croix Rouge, ...) dont des articles d'hygiène

Enfin, nos services, qui sont au plus près des administrés je pense à la Police Municipale, à ArcAdos, ...ont à leur disposition des trousse de soins de proximité qui incluent pour les femmes des garnitures menstruelles ; ces stocks sont très peu utilisés.

Nous sommes donc prêts, au plus près de Viroflaysiennes, à répondre aux besoins éventuels.

2. La précocité de la puberté :

Certes, les jeunes filles ont leurs règles de plus en plus tôt ; en 2024, la moyenne d'âge est de 12 ans et 2 mois, alors qu'en 1994, c'était 12 ans et 6 mois.

A cet âge-là, je sais qu'il ne s'agit que d'une moyenne, 100% des jeunes filles sont au collège à Viroflay.

3. Et le tabou des règles

Je rappellerai que :

- Les parents, dans leur rôle d'éducateurs, sont chargés d'accompagner leurs enfants dans cette découverte qui relève de l'intime ; parfois malgré tout, cette découverte se fait entre jeunes filles et ce, depuis des temps immémoriaux

- L'Education nationale s'empare de ce sujet dans le cadre imposé du programme
- Des formations proposées par des associations existent pour lesquelles parfois des salles sont demandées à la ville, type Cycloshow

Bref, l'étude menée par l'association Règles Élémentaires signale bien qu'en 2023, 9 jeunes filles sur 10 estiment avoir reçu des informations sur le sujet des règles, et 48% estiment même avoir un très bon niveau de connaissance.

Compte-tenu de ce maillage, à Viroflay tout au moins, le sujet est évoqué sans gêne comme un fait normal de la nature et du quotidien des jeunes filles puis des femmes.

Pour mémoire, de nombreuses annonces avaient été faites par Madame Borne en mars 2023 alors 1^{er} Ministre qui proposait notamment la prise en charge de protections réutilisables pour des jeunes filles.

Je n'en ai plus entendu parler par ce gouvernement, et crains que les 10 milliards d'économie sur le budget 2024 n'aient mis une fin à cette démarche.

Ne demandez pas aux Villes de prendre en charge ce que l'Etat doit prendre en charge ! Le mille-feuille administratif vient de là : demander tous azimuts à ce que chaque situation soit pris en charge par toutes les feuilles du mille-feuilles !

En conclusion, voici ce que je ne ferai pas à Viroflay :

- l'adaptation des toilettes des écoles élémentaires en intégrant des lavabos dans les cabines de toilettes, car on parle là d'une utilisation qui rendrait service à un nombre tout à fait insignifiant d'enfants au prix d'un entretien de ces endroits très chronophage et sensible
- installer dans les écoles élémentaires des distributeurs de serviettes périodiques, pour les mêmes raisons : très peu d'élèves en auraient l'usage

En revanche, ce que je peux faire, est de veiller à ce que dans chacune des écoles élémentaires de la Ville il y ait un stock de garnitures pour jeunes filles, mais je doute qu'elles ne soient jamais utilisées. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h05

Affiché le 8 avril 2024